

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL_2024_135

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE**

Séance du lundi 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M./Mme Prénom NOM, TITRE.

Date de convocation :

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 24
- Votants : 31

Présents :

Philippe RIO - Yveline LE BRIAND - Lamine CAMARA - Claire TAWAB KEBAY - Saadia BELLAHMER - Arsène ZERKAL - Fatima MAHFOUD - Philippe LOUISSON - Martial GAMIETTE - Mognidaho ISSA - Mahamoud SOILHI - Youssef BOUKANTAR - Ali Mohamed ABOUDOU - Sarah CHABROT - Laetitia JACQUEMIN - Imène KEDDOU - Sara GHENAIM - Anaïs KOSE - Kouider OUKBI - Sylvie GIBERT - Neal SAUNIER - Fatouma SYLLA - Marie FOLLY - Dominique BRIVADY

Excusés Représentés :

Fatima OGBI représentée par Imène KEDDOU - Pascal TROADEC représenté par Sara GHENAIM - Ganesh DJEARAMIN représenté par Lamine CAMARA - Michèle AUBRY représentée par Claire TAWAB KEBAY - Rose-Marie THUILOT représentée par Yveline LE BRIAND - Seynabou Léonie DIARRA représentée par Laetitia JACQUEMIN - Cheick Oumar N'DIAYE représenté par Sylvie GIBERT

Absents :

Jacky BORTOLI - Ngandu NTUMBA ép KENYA - Janna BOUBENDIR - Aziza BELABDA

Délibération N°DEL_2024_135 : « Décision Modificative n°2 sur le budget principal Ville - Exercice 2024 »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Vu la délibération n°DEL-2024-032 en date du 18 mars 2024 portant sur le vote du budget Principal
Ville de l'exercice 2024,**

Vu la délibération n°DEL-2024-117 en date du 25 novembre 2024 portant approbation de la Décision modificative n°1 du budget principal Ville 2024,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 11 décembre 2024,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au budget, au regard notamment des notifications de recettes reçues et du montant des dépenses effectivement engagées,

Délibère, et décide,

D'approuver la décision modificative N°2 du Budget Principal Ville pour l'exercice 2024 et dont les balances s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Budget de l'Exercice	Résultat Reporté	DM 1	DM 2	Cumul Section
57 384 643,43		933 812,00	20 650,00	58 389 110,43
RECETTES				
Budget de l'Exercice	Résultat Reporté	DM 1	DM 2	Cumul Section
58 389 771,72	2 225 876,71	933 812,00	20 650,00	58 389 110,43
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Budget de l'Exercice	Résultat Reporté	DM 1	DM 2	Cumul Section
27 389 250,33		222 937,40		27 312 188,25
RECETTES				
Budget de l'Exercice	Résultat Reporté	DM 1	DM 2	Cumul Section
28 618 790,24	470 460,81	222 937,40		27 312 188,25

D'adopter les inscriptions budgétaires de la décision modificative N°2 – Budget Principal Ville – année 2024 selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
011	Charges à caractère général	- 19 350,00
012	Charges de personnels et frais assimilés	40 000,00
65	Autres charges de gestion courante	- 60 000,00
67	Charges spécifiques	60 000,00
TOTAL		20 650,00
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
71	Dotations et participations	20 650,00
TOTAL		20 650,00

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Vote pour : 28

Abstentions: 3

Sylvie GIBERT, Cheick Oumar N'DIAYE, Neal SAUNIER

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

SLOW

ID : 091-219102860-20241216-DEL_2024_135-DE
